

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 janvier 2021 - Délibération n° 2021/01/11

Objet : PROPOSITION DE RACCORDEMENT EN FIBRE OPTIQUE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE DE LA GANNE, COMMUNE D'AHUN : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE.

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 janvier 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DESLOGES Georges – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – CANFORA Carmine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – DESSEAUVÉ Nadine – LE DRAN Pascale – MEYER Christian – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain.
4. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
5. Mme DESSEAUVÉ Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves..
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	46	52			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	1	1	-	-	-

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest, notamment les compétences :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités;
- aménagement numérique du territoire : étude et développement des communications à haut et très haut débit sur le territoire communautaire en cohérence avec les réseaux d'initiative publique par référence à l'article L.1425-1 du CGCT;

Vu la délibération du Bureau du syndicat mixte DORSAL en date du 20 janvier 2021, approuvant le plan de financement de l'opération de fibrage de la zone d'activités de la Ganne, commune d'Ahun, et autorisant sa mise en œuvre;

Le Président rappelle que la Communauté de communes, dans le cadre des travaux de viabilisation de la zone d'activités intercommunale d'Ahun, a procédé à la pose d'infrastructures permettant d'accueillir la fibre optique.

Il informe toutefois que cette zone n'est pas encore desservie par le réseau public de fibre optique déployé par DORSAL, la desserte d'Ahun n'étant pas prévue avant octobre 2023.

Le Président informe d'installations en cours sur la zone d'activités de La Ganne, de vente de parcelles à venir et de nouveaux projets d'implantation à l'étude qui vont nécessiter le très haut débit pour leurs usages.

La fibre optique étant un réel service pour l'attractivité économique du territoire, et considérant les délais prévisionnels de déploiement de la fibre optique pour toutes les entreprises et les foyers, le Président informe que le syndicat mixte DORSAL a été sollicité pour procéder à un fibrage anticipé de cette zone d'activités.

L'arrivée de la fibre optique dans la zone permettra en effet aux entreprises implantées de souscrire un abonnement, sans surcoûts de travaux de raccordement.

Le Président explique en effet que DORSAL peut spécifiquement procéder, sur demande, au fibrage de zones d'activités ou sites industriels en mobilisant des fonds publics, notamment ceux des EPCI.

Le Président indique que le raccordement en fibre optique de la zone d'activités intercommunale de la Ganne nécessite la création d'une infrastructure spécifique de fibre optique pour raccorder la zone d'activités en bordure de la route départementale 942 puis à l'intérieur du lotissement.

Le coût total des travaux est évalué à 15 000 € HT.

Il expose ensuite le plan de financement prévisionnel de l'opération, dont le déroulement est envisagé mi-avril 2021 :

TOTAL DES DEPENSES (en € HT)	TOTAL DES RECETTES
Travaux de fibrage : 15 000,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine – 45,80 % 6 870,00 €
	Département de la Creuse – 27,10 % 4 065,00 €
	Communauté de communes – 27,10 % 4 065,00 €
Total des dépenses 15 000,00 €	Total des recettes 15 000,00 €

Le Président demande donc au Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur cette opération de raccordement en fibre optique ainsi que sur son plan de financement prévisionnel, afin que le syndicat mixte DORSAL puisse procéder le plus rapidement possible à sa mise en œuvre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire

- Afin de favoriser le développement de la zone d'activités intercommunale de La Ganne, commune d'Ahun, donne son accord pour le raccordement au réseau public de fibre optique, en maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte DORSAL.
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-avant.
- Valide la participation financière prévisionnelle de la Communauté de communes à verser au syndicat mixte DORSAL.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses d'investissement du budget principal 2021.
- Autorise M. Le Président à signer la convention de participation financière à intervenir avec le syndicat mixte DORSAL et tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

